

DEPARTEMENT DE LA CHARENTE
**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
GRANDANGOULEME**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 04 JUIN 2026

Délibération n°2026.06.214

Désignation d'un représentant de GrandAngoulême à la Société coopérative d'intérêt collectif Fabri K Watt

LE QUATRE JUIN DEUX MILLE VINGT SIX à 17 h 30, les membres du Conseil communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération de GrandAngoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : 29 mai 2026

Secrétaire de Séance: Guillaume CHUPIN

Membres en exercice: **75**

Nombre de présents: **69**

Nombre de pouvoirs: **5**

Nombre d'excusés: **1**

Membres présents : Sabrina AFGOUN, Sarah AMRANI, Brigitte BANIZETTE, Jean-Luc BEURCQ, Eric BÏOJOUT, Karine BOISSIER DESCOMBES, Xavier BONNEFONT, Jacky BONNET, Thierry BOUILLEAU, Fadila BOUTAYEB, Catherine BRIE, Michel BUISSON, Christine CAMUS, Stéphane CHAPEAU, Hortense CHARTIER-CHEVALERIAS, Guillaume CHUPIN, Jean-Claude COURARI, Frédéric CROS, Fadilla DAHMANI, Jean-François DAURE, Gérard DESAPHY, Fabienne DOUCET, Laurent DUGUE, Nathalie DULAIS, Matthieu DUSSAIGNE, Jean-Luc FOUCHIER, Jean-Jacques FOURNIE, Maud FOURRIER, Ludovic GERBOU, H  l  ne GINGAST, Michel GOMEZ, J  r  me GRIMAL, R  mi HUMBERT, Thierry HUREAU, Pascal JAUMARD, Sandrine JOUINEAU, Samantha LANDREAU, Francis LAURENT, Micha  l LAVILLE, Daniel MAGNIER, Lionel MAHERAULT, Annie MARAIS, Annie MARC, St  phanie MARCHAND, Patrick MARDIKIAN, Jean-Luc MARTIAL, Beno  t MIEGE-DECLERCQ, Pascal MONIER, Philippe MONJARRET, B  n  dicte MONTEGU, Thierry MOTEAU, Isabelle MOUFFLET, Fran  ois NEBOUT, Coralie PASQUIER, Dominique PEREZ, Thierry PERONNAUD, Yannick PERONNET, Anne-Aziliz PETIT-LOUBOUTIN, Jean-Philippe POUSSET, Calixte ROCHETEAU, Hugo ROUGIER, G  rard ROY, Magali SAINT HILAIRE, Morgan VANDESTICK, Lucy VIOLIN, Elise VOUVET, Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, Aur  lie ZADRA, Hassane ZIAT

Ont donn   pouvoir : Fran  ois ELIE    Pascal MONIER, Charl  ne MESNARD-CALMELS    Jean-Philippe POUSSET, Gilbert PIERRE-JUSTIN    St  phanie MARCHAND, Maryline VINET    Michel GOMEZ, Zalissa ZOUNGRANA    Elise VOUVET,

Excus  (s): Damien RONDEAU

Accus   de r  ception - Minist  re de l'Int  rieur

016-200071827-20260604-2026_06_214a-DE

Accus   certifi   ex  cutoire

R  ception par le pr  fet : 19/06/2026
Publication : 19/06/2026

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 4 JUIN 2026

**DÉLIBÉRATION
N°2026.06.214**

Rapporteur : Monsieur BONNEFONT

DESIGNATION D'UN REPRESENTANT DE GRANDANGOULEME A LA SOCIETE COOPERATIVE D'INTERET COLLECTIF FABRI K WATT

PROJET DE TERRITOIRE "GRANDANGOULEME VERS 2030"

Pilier : UNE AGGLO QUI DEVELOPPE ET PREND SOIN DE SES RESSCES AU SERVICE DES POL CTAIRES ET DES CITOYENS

Ambition : Néant

Enjeux : []

La société coopérative d'intérêt collectif par actions simplifiée Fabri K Watt créée en 2021 a pour objet d'installer et d'exploiter des unités d'énergies renouvelables dans une approche de sobriété et d'efficacité énergétique sur le périmètre de la Charente. Sans s'interdire d'étudier d'autres filières, Fabri K Watt se positionne, dans un premier temps, sur des projets de centrales photovoltaïques en toiture de bâtiments publics par le biais de conventions juridiques adaptées.

Fabri K Watt défend des valeurs coopératives avec une gouvernance ouverte (1 personne=1 voix), un sociétariat diversifié (citoyens, collectivités, associations ...), un ancrage local, une exigence écologique et la défense d'un bien commun qu'est l'énergie, le tout dans une démarche non spéculative.

GrandAngoulême participe au capital de la SCIC-SAS Fabri K Watt à hauteur maximale de 520 parts d'une valeur unitaire de 50 €, soit 26 000 €.

La coopérative est administrée par un Conseil Coopératif composé de 3 à 15 membres au plus, associés, nommés à la majorité des suffrages par l'assemblée générale.

L'assemblée générale se compose de tou.tes les associé.es y compris ceux admis.es au sociétariat au cours de l'assemblée dès qu'ils ou elles auront été admis.es à participer au vote.

Il convient de désigner un représentant de GrandAngoulême à l'assemblée générale de la SCIC Fabri K watt.

L'assemblée ayant délibéré pour un vote à main levée,

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20260604-2026_06_214a-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 19/06/2026
Publication 219/06/2026

Je vous propose :

DE DESIGNER Monsieur Morgan VANDESTICK en tant que représentant de GrandAngoulême à l'assemblée générale de la société coopérative d'intérêt collectif par actions simplifiée Fabri K Watt.

Pour : 71 Contre : 0 Abstention : 3 Non votant : 0	APRES EN AVOIR DELIBERE LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE
-----------------------------------------------------------------------------------------	------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20260604-2026_06_214a-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 19/06/2026
Publication 319/06/2026